



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 janvier 2018  
Français  
Original : espagnol

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par Dones per la Llibertat i Democracia, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

Déclaration de Dones per la Llibertat i Democràcia sur le thème prioritaire de la 62<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, intitulé « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles rurales ».

Dones per la Llibertat i la Democràcia estime que les femmes rurales, y compris les femmes autochtones, jouent un rôle important dans la promotion du développement agricole et rural, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté en milieu rural, et qu'elles y contribuent de manière décisive.

L'organisation invite les États Membres, agissant en collaboration avec les organismes des Nations Unies et la société civile, à poursuivre leur action en vue d'appliquer les textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et à accorder une plus grande importance à l'amélioration de la situation des femmes rurales dans leurs stratégies de développement aux niveaux national, régional et mondial, en prenant notamment les mesures ci-après :

- Œuvrer à l'autonomisation socio-économique des femmes rurales et aider celles-ci à participer pleinement, sur un pied d'égalité, à la prise de décisions à tous les niveaux ;
- Créer un environnement propice à l'amélioration de leur situation et veiller à ce que leurs besoins, leurs priorités et leurs apports soient systématiquement pris en considération ;
- Promouvoir la consultation et la participation de ces femmes, en particulier les femmes autochtones et les femmes handicapées ;
- Faire en sorte qu'elles soient entendues et qu'elles participent pleinement et en toute égalité à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques et activités relatives aux situations d'urgence ;
- Tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement axés sur l'agriculture ;
- Répondre à leurs besoins particuliers en matière de santé et prendre des mesures concrètes pour leur donner accès aux meilleurs services de santé possibles ;
- Investir dans leurs besoins essentiels et intensifier l'action menée à cet égard, notamment en améliorant leur accès aux infrastructures rurales indispensables ainsi que l'utilisation de celles-ci ;
- Concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales de promotion et de protection du plein exercice, par les femmes et les filles rurales, des droits fondamentaux et des libertés individuelles et instaurer un environnement qui ne tolère pas les violations et le non-respect de ces droits ;
- Élaborer des programmes d'assistance concrets et mettre en place des services consultatifs destinés à renforcer leurs compétences économiques ;
- Veiller à ce qu'il soit tenu compte des droits des femmes rurales âgées, qui doivent avoir accès sur un pied d'égalité aux services et aux ressources ;

- Mobiliser des ressources, notamment au niveau national et grâce à l'aide publique au développement, pour permettre aux femmes de mieux bénéficier des plans d'épargne et de crédits existants ;
- Intégrer davantage de possibilités d'emploi en faveur des femmes rurales dans les stratégies de développement et d'élimination de la pauvreté élaborées aux niveaux international et national ;
- Prendre des mesures pour que le travail non rémunéré et la contribution des femmes à la production, agricole et non agricole soient reconnus ;
- Lancer des programmes visant à permettre aux femmes et aux hommes vivant en milieu rural de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales et à encourager les hommes à partager à parts égales avec les femmes les tâches ménagères et l'éducation des enfants ;
- Envisager, selon que de besoin, d'intégrer dans la législation nationale des dispositions tendant à protéger les savoirs, les innovations et les pratiques des femmes autochtones et des communautés locales en matière de médecines traditionnelles, de diversité biologique et de techniques locales ;
- Prêter attention au manque de données actualisées, fiables et ventilées par sexes, notamment en faisant le maximum pour tenir compte du travail non rémunéré des femmes dans les statistiques officielles ;
- Élaborer des lois et réviser celles en vigueur pour faire en sorte, lorsqu'il existe un régime de propriété privée, foncière ou autre, que les femmes rurales se voient reconnaître la plénitude et l'égalité des droits de propriété ;
- Promouvoir un système éducatif attentif aux différences entre les sexes, qui tienne compte des besoins particuliers des femmes rurales, en vue d'éliminer les stéréotypes sexistes et les tendances discriminatoires dont elles souffrent.

Les femmes rurales représentent plus d'un tiers de la population mondiale et la majorité des 43 % de femmes agricultrices que compte le monde. Elles cultivent la terre et sèment les graines qui nourrissent des nations entières. Elles garantissent la sécurité alimentaire de leurs communautés et renforcent la résilience climatique. Cependant, pour ce qui est de la possession de la terre et de l'accès aux investissements et aux technologies agricoles nécessaires à la résilience climatique, les femmes sont plus désavantagées que les hommes, dans la mesure où elles font face à des problèmes de financement, à une bureaucratie excessive, à l'absence d'infrastructures de transport public et de connexion internet dans leurs lieux de résidence, etc. C'est pour cette raison que Dones LID prône l'adoption des mesures appropriées pour réduire ces obstacles, sachant que l'avenir des zones rurales et l'autonomisation des femmes passent par l'entrepreneuriat féminin.

Les changements et les catastrophes climatiques aggravent les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, qui limitent le pouvoir de décision des femmes ainsi que leur participation à la vie familiale et communautaire. Par exemple, plus les inondations et les sécheresses augmentent, plus les femmes et les filles rurales consacrent du temps et des efforts à la recherche d'eau et de combustibles, ratant ainsi des occasions en matière d'éducation et de création de revenus.

Dones LID appuie les initiatives visant à améliorer l'accès des femmes agricultrices à la terre, aux financements, à l'information climatique et aux technologies vertes, en vue de réaliser l'égalité des sexes, et pour ce faire, à promouvoir une agriculture résiliente aux changements climatiques et à donner à ces

femmes plus de moyens de créer des chaînes de valorisation respectueuses de l'environnement. Par la formation, ces femmes peuvent acquérir des aptitudes leur permettant d'accéder à de nouveaux moyens de subsistance et d'adapter la technologie à leurs besoins.

Les technologies de communication rapprochent les zones rurales et les zones urbaines et aident à éliminer les inégalités sociales et les inégalités en matière d'emploi qui existent encore, dans la mesure où Internet permet d'accéder à la formation dans tous les domaines et de mettre en pratique l'esprit d'initiative, et favorise la diversification de l'économie, en facilitant la commercialisation des produits et en servant de vitrine pour les entreprises rurales.

Au Guatemala, Dones LID mène des projets de coopération dans lesquels les femmes sont les actrices principales et pour lesquels il faut impliquer et convaincre toute une communauté, étant donné qu'il s'agit là d'un pays où les cadres et les activités de développement ont toujours été l'apanage de l'homme, ce qui empêche la femme de jouer un rôle dans les transformations profondes du secteur agricole et d'accéder aux biens de production tels que la terre, les services, l'éducation et la protection sociale, entre autres. L'organisation promeut la bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, la participation citoyenne et l'égalité des femmes et des hommes, plaide pour l'amélioration du potentiel productif des femmes et l'élaboration d'un programme d'autonomisation économique des femmes rurales, en collaboration avec les autorités municipales par l'entremise des bureaux municipaux chargés des questions relatives aux femmes, et sollicite l'appui des organismes des Nations Unies.

Dones per la Llibertat i Democràcia souligne que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme le consensus universel autour de l'importance primordiale de l'égalité des sexes et de sa contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. Il est essentiel de reconnaître l'importance du travail des femmes rurales dans le monde, leurs droits sociaux et économiques, ainsi que la nécessité de leur donner accès aux financements et aux technologies, et d'adopter des mesures favorisant la prise en considération de leurs activités non rémunérées dans les statistiques si l'on veut mettre en œuvre ce nouveau programme de développement durable porteur de changements, qui vise à réduire la pauvreté (objectif n° 1) et les inégalités (objectif n° 2), à parvenir à l'égalité des sexes (objectif n° 5), à promouvoir l'action en faveur du climat (objectif n° 13), à bâtir des villes et des communautés durables (objectif n° 11) et à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous (objectif n° 8).

---